

Mr Francony Sébastien
63 chemin de la Via Dessous
73100 MOUXY

Direction des finances publiques

SIP-E AIX LES BAINS SAID 1^{er} Secteur
Mr le directeur des finances publiques
9 avenue Victoria
BP 453
73104 AIX LES BAINS CEDEX.

LETTRE RAR
N° fiscal : 2106210292130
Référence : 073003

**Objet : Contestation ATD
Demande de dédommagement moral à hauteur de 1.000.000 Euros**

Mouxy, le 02 Septembre 2012

Monsieur le Directeur général,

Le grand secret de la Savoie est décidemment bien gardé.

C'est ainsi que vos services ont pratiqué une saisie sur mon salaire de chauffagiste employé à 1656.47 Euros mensuels.

Depuis deux mois ma paye a ainsi été amputée de 340.55 Euros par mois.

Dans la mesure où il s'agit d'un étranglement financier injuste, je suis en droit de vous demander non seulement la restitution des sommes saisies mai également 1 million € d'indemnité pour ce harcèlement administratif subi.

Vous violez partout en Savoie la charte du contribuable en biaisant vos réponses chaque fois qu'un autochtone Savoisien vous demande de respecter le Droit international en vigueur.

Quid par exemple du défaut persistant d'enregistrement d'un traité international après 115 semaines d'attente (réponse gouvernementale mensongère du 15-06-2010 n° 76121) ?

Vous tournez systématiquement autour du pot et martyriser les savoisiens et savoisiennes qui vous gênent encore, en vous rappelant vos exactions, vos obligations, leurs droits éternels et les exigences du droit international en vigueur.

Quelles exactions ? Quels préjudices moraux ?

- Pour commencer celle qui consiste à avoir envoyé à la mort par milliers de dizaines des jeunes garçons de mon âge qui bénéficient de la neutralité durant la première guerre mondiale et pour effacer cette forfaitaire, avoir renoncé en 1919 à cette neutralité pour eux ; c'est la honte.
- Ensuite celle consistent dans mon cas personnel, parce que je suis un individu c'est-à-dire rien à vos yeux et pire un savoisien de surcroît c'est-à-dire un descendant de ce peuple de 500.000 personnes en 1860 aujourd'hui réduit à 200.000 autochtones qui vous gênent encore parce qu'ils savent la vérité, à me harcelez sans vergogne ;
- Vous brisez toute résistance en maîtres coloniaux et oubliez que nous sommes au XXI ème siècle ;
- La semaine dernière la Polynésie française n(a-elle pas demandé sa réinscription sur la liste des pays non autonomes de l'ONU ? La Savoie contrairement à Tahiti et ses archipels est un ancien état reconnu ; sa souveraineté existait, a déjà été admise internationalement et n'a jamais disparue pour avoir seulement été exercée par la France. Or cet exercice est provisoire par principe en égard au Droit international de la décolonisation ratifié par la France.

Encore faut-il que la France enregistre ses traités sans faire des cachotteries, au lieu de vous charger de martyriser ceux qui vous accusent de ne l'avoir pas fait dans le but de persister à vous conduire en colonisateurs comme chaque fois sûrs d'eux et tout puissants. A votre instar.

Nous allons donc voir si vous avez le courage que moi, je vais démontrer en vous attaquant et en vous demandant en mon seul nom mais quand même 1.000.000 Euros.

L'histoire, vos magistrats et le peuple de Savoie jugeront ; à l'heure d'internet et des buzz, le moindre ordinateur aura accès à nos discussions, échanges de mémoires écrits et pièces.

Et nous verrons bien.

Je vous invite donc, Mr le Directeur General, à m'opposer un magnifique refus explicite ouvrant votre pseudo délai de 2 mois français dont je vais commencer par démontrer patriotiquement qu'il est abrogé par l'effet d'un Traité international signé par 22 états à PARIS, capitale de la France !

Sébastien FRANCONY